



Recommandations pratiques pour le chauffeur de camion malaxeur concernant les additions sur chantier

Un chauffeur de camion malaxeur roule pour le compte d'une centrale à béton et contribue à la bonne livraison d'un béton de qualité dans le cadre de la marque BENOR. Afin de diminuer les risques de problèmes de qualité occasionnés lors du transport et de la livraison, il est indiqué de communiquer les directives de base suivantes au chauffeur.

Avant le chargement :

- Toujours lire attentivement le bon de livraison.
- Veiller à ce que la cuve du malaxeur soit bien vide (ne contienne plus d'eau) après avoir été nettoyée.
- Éliminer l'éventuel béton résiduel.
- Si, en fonction de la composition du béton, il convient chaque fois d'emporter un autre adjuvant dans le réservoir à adjuvants, veiller à ce que ce réservoir soit vide afin d'éviter de mélanger différents adjuvants.
- Partir avec une quantité suffisante d'adjuvants.
- Contrôler si tous les robinets à eau et à adjuvants sont bien fermés.

Avant de quitter la centrale :

- Contrôler si le chargement de béton correspond aux données figurant sur le bon de livraison (consistance, volume, produits à ajouter à la centrale...).
- En cas de doute, prendre contact avec un responsable de la centrale à béton avant le départ.
- Noter l'heure du départ.

Avant de décharger sur le chantier :

- Se signaler auprès du responsable de chantier.
- Noter l'heure d'arrivée.
- Contrôler visuellement la consistance du béton.
- Le cas échéant, ajouter les adjuvants appropriés dans le bon dosage, conformément aux prescriptions spécifiques de la centrale. Il convient donc de bien savoir quelle quantité d'adjuvant il faut ajouter (par ex. position du manomètre) !
- Mélanger le chargement avant le déchargement (1 min/m³), avec un minimum de 5 minutes.
- Il est interdit d'ajouter de l'eau de sa propre initiative. Si le client l'exige, il y a lieu de le mentionner sur le bon de livraison à faire signer par le client. Il convient alors de biffer la marque BENOR sur le bon de livraison.
- Toujours faire signer le bon de livraison.

Signaler la quantité éventuelle de béton résiduel au dispatcher de la centrale. (= au retour à la centrale).